L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance [illegible] à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible] sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces.—Les avocats et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour bateaux, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission faisant la commission, $60. Ces abonnements ne sont pour l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les avis qui ont pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de [illegible], devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui se rapportent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de nègres marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., paieront porter au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE ORLEANS—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le dixième paiement est payable le 6 du mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp. E L TRACY.
4 janv—12 2p Secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1839—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 fevrier prochain, entre 11 heures du matin et 2 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
3 janv J. P. PERRAULT—Caissier

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après midi.
20 déc C. HARROD, caissier.

POELES!—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poeles. Leur assortiment se compose actuellement de poeles à charbon, de Spaar, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poeles à navires et à steamboats; ainsi, des tuyaux de poeles, que l'on pourra sur demande.
24 dec

MORUS MULTICAULIS.—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.
Il a également reçu par le navire Octavara, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers. WM. DINN,
29 déc 17, rue de la Commune

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nouvelle-Orléans, le 3 de janvier 1839.—La direction de cette institution, a ce jour, déclare un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi le 7 du mois prochain ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, leur seront appropriés à diminuer les avances faites sur leurs actions. G. O. HALL,
4 janv caissier.

MORUS MULTICAULUS.—1000 Morus Multicaulus, ou muriers chinois, [illegible] en bon ordre et prêts à être transplantés, [illegible] reçus et à vendre par LOYAL CASE & Co.
4 janv—1m 89, rue de la Commune

AVIS.—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison. F. J. FORSTALL.
21 déc M. DE LIZARDI & Co.

AVIS.—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
27 déc CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE-ORLEANS ET NASHVILLE.
Le 24 décembre 1838.
AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.
On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions. D. HOARD,
25 déc—1m Ing. en chef et Surintendant.

MORUS MULTICAULUS.—Trente mille Morus Multicaulis et pommiers, à bord de la barque française Mozart, attendue journellement ici, venant de Marseille.
H. & W. HENDERSON,
86 et 88, rue Tchoupitoulas
ou à WILLIAM DINN,
17, rue de la Commune.
On donnera avis de l'arrivée du navire. 19 jan

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE.—Seront payées pour l'arrestation de la négresse MELITE ou MELIE, partie en marronnage depuis le 20 décembre dernier. Elle est âgée d'environ 25 à 26 ans, parlant les deux langues avec facilité, elle est bien connue pour avoir appartenu à Mr. Laporte, l'aveugle, et en dernier à un homme de couleur libre nommé François, demeurant au Faubourg Marigny. Elle a une figure ovale et mince, une cicatrice au coude, des lèvres allongées, de belles dents, elle est de la taille de 4 à 4 1-2 pieds. Elle a été vue au dernier, dans la rue Bourbon entre Toulouse et St-Pierre. La susdite récompense sera donnée, en s'adressant au No. 56, rue de la Levée, chez Mr. Victor David. 16j—2

$10 DE RECOMPENSE.
Partie marronne la nuit du 16 du courant, une négresse américaine nommée LUCINDA, parlant très peu le français, âgée de 23 ans. Taille moyenne, figure pleine et très agréable, elle n'a aucune marque de visible. La récompense susdite sera donnée à celui qui la logera en prison, ou qui la remettra au soussigné.
ROSIMOND LORIOT.
12 jan—4 à la paroisse St. Charles.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront payées à celui qui fera arrêter et délivrer à la geole de police de la Nouvelle Orléans, la négresse nommée SIDNEY, appartenant actuellement à N. N. Destrehan, et achetée à la veuve Casanova, quand elle tenait une boulangerie en cette ville. Elle est absente de chez son maître depuis plus d'un an, et a toujours été en ville. Elle a une bonne mine, la peau très noire et a perdu une de ses dents de devant de la mâchoire supérieure.
8 jan—15

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, teint rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.
27 déc—4 FELIX DELERY.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Berrus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
6 sept—17 FRANCOIS GARIC—shérif.

LES soussignés reçoivent par les derniers arrivages du Havre un assortiment d'articles pour bals composé des objets suivans:
Tulles nouveaux façonnés et unis.
Crêpe blanc, rose et bleu.
Satines riches et satin unis blanc et couleur.
Velour de diverses couleurs pour robes.
Mousseline unies de très belle qualité.
Mouchoirs de batiste brodés.
Echarpe en tule et en filet.
Gant[s] en peau, courts et longs en filet [illegible].
Dentelle blanche noire et blonde.
Fleurs pour Coiffure. Bas de fil d'Ecosse et de soie, brodés et unis.
Manteleta et châles de satin et de soie.
Rubans de satin unis et brochés—Cols—Pèlerines et Lingerie de toute espèce—Cols d'enfans et une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix. E. LEFEBVRE & FRER. 10 jan

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 54
40 barriques vin de Bordeaux Montferrand
25 do do do St. Julien Medoc
50 barils vin blanc du haut Sauterne
35 do do Grave
6 pipes vieille eau de vie de Cognac
[illegible] barils vin de Madère
200 caisses vin St. Julien Médoc
120 do de pauillac de
125 do de fruits à l'eau de vie
100 paniers anisette [illegible]
100 caisses liqueur [illegible]
10 de Kerchewaser
10 do sardines à l'huile et au beurre
6 do petits pois
1 do truffe pure
6 de fraises et cerises conservées en [illegible] de Nantes
600 paniers de guignolet d'Angers
100 caisses confitures assorties, en pots de porcelaine, et pots en verre
160 caisses Curaçao en cruchon
100 do de absinthe de Suisse
40 do de fleurs d'oranger
40 do de eau de vie de Dantzick
30 do liqueurs fine en cruchon de porcelaine
40 do de fruit tout prunes
10 do de Marasquino
[illegible] do de thon mariné à l'huile
100 barriques vins de Marseille
150 caisses vin muscat frontignan
50 do savon blanc de Marseille
10 paniers d'huile olive [illegible]
100 dame jeannes huile olive de [illegible]
150 dame jeannes vides
7 malles parfumerie assortie
4 caisses eau de Cologne
1 caisse bonnets à soulier
20 paniers bouteilles vides
2 douzaines de grandes corbeilles pour boulanger
[illegible] de Philadelphie diverses qualités de tombereaux [illegible]
14 jan B. JUETTE.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, externe des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.
Ce docteur, déjà connu par de nombreuses cures, se dévoue à donner ses soins, aux personnes affectées de Maladies vénériennes; [illegible] qu'il a déjà essayé traitement les [illegible] sont par un prompte et radicale.
Le docteur J. Toussaint donne des consultations [illegible] de 10 à 1 heures, et de 5 à 7 heures, rue [illegible], No. 87, [illegible] de Dauphine. 5 jan 1s

ECOLES.

ACADEMIE DE DANSE
NOUVELLE METHODE.

MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de famille, qu'il donnera des Leçons de Danse, particulières, mercredi et vendredis, à commencer de 3 heures du soir, à sa classe No. 20, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Le prix des leçons enchaînées est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile, un [illegible].

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE [illegible]—M. VANNIER, Géomètre [illegible] du canal de Bourgogne, [illegible] méthode [illegible] rue Chartres, No. 160, [illegible] St-Jacques, rue Ste-Anne, No. 64.
Le Professeur enseignera la même Méthode abrégée d'enseignement, [illegible] l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin Linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 27 dec

EDUCATION, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS.—Mde James, récemment arrivée en cette ville, a l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira une Académie, le lundi 14 janvier, au No. 19, rue Toulouse, pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, en français et en anglais, dans laquelle, il sera habilement aidé par Mde James, et Mlle Heller, qui toutes deux parlent et écrivent avec facilité et pureté les deux langues, et auront l'administration des classes des demoiselles.
M. James portera tous ses soins, aux différentes branches d'éducation, et se flatte de satisfaire pleinement les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
Madame James, dont la réputation, comme institutrice de musique vocale et instrumentale a été établie par nombre années d'expérience, donnera des leçons sur le piano et la guitare.
Termes—Payable d'avance.
Classe élémentaire $6, [illegible] $10, [illegible] $15, piano $16, guitare $8 par mois.
Un mois commencé doit être payé en plein.
Il y aura une classe du soir pour le français et l'anglais. M. James donnera des [illegible] dans les familles.
Référence—MMon. Balie Peyton, M. Joseph Le Carpentier, M. James Dennegte, M. Dupuy, M. Wm [illegible].

CALLIGRAPHIE.—Toutes les personnes désirant acquérir une belle écriture convenable au commerce peuvent s'adresser à l'Académie d'écriture de DORSEAU, encoignure de la rue du Canal et du passage de la Bourse, dirigée par Messrs A. & E. Bre[illegible].
Le système qu'on y suit est propre à corriger toute habitude vicieuse, en donnant à l'élève une position du corps aisée, et faisant de cette manière disparaître les causes de ces habitudes, ainsi que le tremblement de l'écriture résultant d'affections nerveuses, en permettant à l'élève d'écrire principalement avec le bras qui est toujours plus sûr que les doigts. On donnera des soins aux élèves aux heures qui leur seront plus convenables; et pour la facilité de ceux qui sont occupés le jour, il y a une classe qui commence à 7 heures du soir. On donne des leçons en ville aux dames qui le désirent. 12 jan

PAR DIDIER COURTIER.
UNE maison rue Ste. Anne, faubourg Tremé, près la rue Villeré, terrain de 30 sur 120.
Une do même faubourg rue St. Philippe, entre Villeré et Robertson, terrain de 30 sur 120.
Deux do sur le chemin du Bayou près la rue des Marais, terrain de 56 sur le chemin du Bayou 81 pieds dans le fond, sur 92 de profondeur.
Deux do rue Casacalvo, près rue Clouet.
Trois do en briques, dont une à étage rue St. Ferdinand, terrain de 30 à 36 sur 89.
Une maison rue St. Louis, près Dauphine, terrain de 23 sur 120.
Une maison en briques à 3 étages rue de St. Commune près l'Hospice.
Une maison rue de l'Union, près la rue Amour, terrain de 31 sur 96.
Une maison rue d'Orléans, près la rue Dauphine, terrain de 38 sur 60.
Une maison rue des Marais faubourg Tremé près Ursulines, terrain de 27 sur 112.
Une maison rue des Marais, près St. Philippe, avec dépendances, terrain de 26 sur 96.
[illegible] lots de terre au nouveau faubourg Marigny, [illegible] Josephine et Prosper.
Deux lots face aux Champ-Elysées, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avide.
Deux lots près l'encoignure Enghein et Moreau.
Un lot près l'encoignure Craps et Moreau.
Un lot face la Promenade Bons-Enfans près Espagne.
Un terrain rue Plauché près Esplanade.
Deux terrains rue Champ-Elysées, entre St. Avide et St. Jean-Baptiste.
Un terrain de 30 sur 120, rue de l'Hôpital, entre Conti et Rochebleve.
Un terrain faubourg Washington, rue Congrès, entre Elisée et Grands Hommes.
Deux terrains [illegible] Grands-Hommes [illegible].
Deux do rue St Ferdinand, entre Prospère et St. Avide.
Quatre do chemin du Bayou, encoignure Renard.
Un do rue Gravier près Gironde.
Un do rue Perdido près St. Paul
Quarante-six lots de terre faubourg Washington, rue Barthelemy, entre Josephine, Celestine et Genie.
Un lot faubourg Clouet, entre Amour, Nieval, Gidret et Abadie.
Dix neuf lots au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Josephine et Prospère.
Plusieurs petites habitations aux environs de la ville.
Deux nègres mouleurs et un cordonnier, plusieurs négresses domestiques de maison.
On recevra des propositions pour l'achat de la charte et des bateaux du ferry de la première municipalité, étant chargé de la vente de cet établissement. 18j

D'APRES le rapport des commissaires, les personnes dont les noms suivent ont été nommées, aujourd'hui, Directeurs de la société pour venir au secours des Orphelins, pour l'année suivante:
MM. Beverly Chew,
Lucius C. Duncan,
John Nicholson,
Green B. Duncan,
J. P. Freret,
M. Musson,
John D. Bein,
Charles Briggs.
Certifié.
8 jan GREEN B. DUNCAN, Sect.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
7 Janvier 1839.
LES personnes suivantes ont été, ce jour, élues par les actionnaires, pour servir comme directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir:
Thos. C. Magruder,
J. A. Barelli,
Jerome Field,
M. Carruthers,
George Urquhart,
Joseph Purdon,
J. Whitehead,
James H. Caldwell,
O. Le Page,
George Bedford,
E. D. Hyde.
J. W. HOUSTON,
8 janv—6 Caissier.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Agents de la Banque de l'Union du Mississippi,
No. 36, rue du Camp.
13 déc—1y Nlle. Orléans.

U. LAUVE
MARCHAND—COMMISSIONAIRE,
No. 15, Nouvelle Levée, Nlle. Orléans.
REFERENCE.

Jos. Lalland.	Backus, Todd et Kingsbury
J. H. Leverich et Co.	Kuhn, Daron et Co.
M. de Lizardi et Co.	Forstall, Roman et Co.

5 janv—8

F. W. LEMOSY,
PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.
Son laboratoire est au No. 7, rue de Chartres au 1er étage. 5 jan—6 2p

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 7 Janvier 1839.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de six Directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 28 du courant, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.
10 jan— A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Les personnes suivantes, ont été dûment élues le 7 janvier, directeurs de cette banque pour l'année prochaine

D. F. Burthe,	A. Boulligny,
L. Millaudon,	G. W. Campbell,
J. Kohn,	G. C. Duncan,
E. Mattard,	H. Bauen,
A. Bonlia,	P. Forstall,
V. Burthe,	H. Beach.

10 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1839.
CETTE banque tire des checks à vue sur New York, et vend des traites sur Londres et Paris.
10 jan—30 A. BAUDOUIN, caissier.

JOAILLERIE ET ARTICLES DE GOUT.—Venez chez Bras, No. 16, rue de Chartres, si vous avez besoin d'acheter des articles de fantaisie. Par les arrivages récents il a ajouté un grand nombre d'articles à ceux qu'il avait déjà. Son assortiment consiste en montres, pendules, accordéons, boîtes à musique, bonbons pareille, bagues, agrafes et médaillons, colliers en or, chaînes pour dames et messieurs, porte-crayons, couteaux, [illegible], cuillères à soupe, à dessert, à thé, à moutarde et sel, en argent; [illegible] et couteaux pour poissons; boites à cartes pour dames, mémorandum, étuis, cachets et anneaux de montres, colliers de corail, tabatières, garnitures de [illegible], parfumerie, rasoirs, brosses à cheveux, à dents et ongles; brosses à habit, et plusieurs autres articles en trop grande quantité pour être énumérés.
N. B. Il tient aussi des verreries de tout genre, consistant en lampes, verres, verres à vin, carafes, assiettes, plats, pots, encriers, vases, &c. Tous ces articles seront vendus à des prix réduits.
On prend en paiement et aux taux le plus élevé, les billets de l'Alabama, des banques sur les rivières et du Texas. 8 jan

SHALL & BROWN—Négocians commissionnaires [illegible], No. 56, rue des Magasins.
George Shall Jr.
James G. Brown } Nouvelle-Orléans.

REFERENCES.

Stetson & Avery.	Nouvelle-Orléans
Whiting & Slark,	Nouvelle-Orléans
Walton & Co.	Nouvelle-Orléans
Wm. Bogart,	Nouvelle-Orléans
Bogart & Hawthorn,	Nouvelle-Orléans
J. Thayer & Co.	Nouvelle-Orléans
Winston & Shall,	Nouvelle-Orléans
Crocket & Shapleigh,	Boston.
John Fairfield & Co.	Boston.
Walker, Emerson & Co.	Boston.
Griggs & Chickering.	Boston.
M. B. Denman & Co.	Philadelphie.
Charles P. Massey & Co.	Philadelphie.
Holister, Palmer & Co.	Buffalo, N. Y.
David T. Morgan,	Pittsburg.
Whiteside, Campbell & Co.	Pittsburg.
Edgerton & Woolbridge,	Marietta, Ohio.
John Woolbridge, Esq.	Chillicothe, Ohio.
E. & A. Tracy.	St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co.	Nashville Tenn.
James P. Clark.	Nashville Tenn.

1 janv

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, [illegible] Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] sont, les eaux de Seltz, [illegible] de Vichy, de Spa, de [illegible], de Sedlitz, de Carlsbad, de Barèges, [illegible] et Cauterets en [illegible] bouteilles.
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont ordonnées par [illegible] des médecins, ainsi que toutes les préparations [illegible] bains, les douches et les douches d'eaux minérales. 27 oct

RAISINS—50 caisses et 50 demi do récemment reçus et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
21 jan 39, rue Tchoupitoulas.

ALCOHOL—10 barils alcohol pure du laboratoire de Boston, en débarquement du navire Columbiana et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
21 jan coin Tchoupitoulas et Commune.

ION, le captif athénien, le duc de Lyons et la chasse d'amour, ainsi qu'un assortiment général de comédies, opéras et faces, à vendre au magasin de NORMAN STEEL & Co,
14, rue du Camp.
21 jan [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR.
Faubourg [illegible].
IL sera vendu [illegible] 26 du courant, à midi, à la Bourse de St. Louis [illegible] Moreau [illegible]:
48 TERRAINS DE VALEUR.
Ils. 24 terrains situés dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Gironde et Freret.
Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Gironde, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes face à la rue Perdido, sur 101 pieds de profondeur sur la rue Gironde.
Le terrain No. 2 a les mêmes dimensions que le No. 1.
Le No. 3, do do do
Le No. 4, do do do
Le No. 5, do do do
Le No. 6, do do do
Le No. 7, do do do
Le No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Freret et mesure 21 pieds 9 pouces 3 lignes face à la rue Perdido sur une profondeur de 100 pieds de face à la rue Freret.
No. 9 mesure 26 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Freret sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 5 lignes.
Le No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.
11, do do
12, do do
13, do do
14, do do
15, do do
16, do do
Le no. 17, mesure 26 pieds 5 pouces et 3 lignes face à la rue Gironde, sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 5 lignes.
No. 18, mêmes dimensions que le No. 17.
19, do do
20, do do
21, do do
22, do do
23, do do
24, do do

AUSSI
24 Terrains de valeur dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Freret et Ste. Marie.
Le terrain No. un, forme l'encoignure des rues Freret et Perdido, et mesure 24 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur une profondeur de 100 pieds.
No. 2, mêmes dimensions que le No. 1.
3, do do
4, do do
5, do do
6, do do
7, do do
Le No. 8, est le terrain de l'encoignure et a 24 pieds 5 pouces 1 ligne de face sur une profondeur de 100 pieds et faisant face à la rue Ste. Marie.
Le No. 9, mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes, sur la rue Ste. Marie, et a une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes.
No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.
11, do do
12, do do
13, do do
14, do do
15, do do
16, do do
Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces, 2 lignes face à la rue Freret, sur une profondeur de 97 pieds, 9 pouces et 4 lignes.
18 mêmes dimensions que le No. 17.
19 do do
20 do do
21 do do
22 do do
23 do do
24 do do
Les propriétés ci-haut désignées, sont situées dans le voisinage immédiat du Rail Road de Nashville, et à peu de distance du nouveau marché de la rue Poydras, dans une partie florissante de la ville, 800 maisons ou plus ayant été construites dans les environs, depuis les 18 derniers mois. Les dites propriétés sont vendues pour clore des comptes et présentent une belle chance aux spéculateurs qui veulent placer leurs capitaux d'une manière avantageuse.
Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, pour des billets endossés et endossés, à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à paiement final, s'ils ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que pour cela cette clause puisse autoriser aucun délai pour le paiement desdits billets à son terme. Les acheteurs auront le privilège de différer le paiement du comptant jusqu'à 3 et 4 mois en ajoutant l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, pour des billets endossés à satisfaction. 21j

PARGOUNAULT & DELASSUS.
Bureau rue St Louis No 12.
Propriété de grande valeur dans la 3ème municipalité.
IL sera vendu le samedi, 2 février 1839, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Cette belle propriété située à l'encoignure des rues des Nayades et Polymnie attenant aux édifices de la compagnie du Rail Road de Carrollton; et faisant face à la jonction du Rail Road de la Course et de celui de Carrollton, cette propriété mesure 120 pieds de face à la rue des Nayades (Carrollton Rail Road) 283 pieds et demi de face à la rue Polymnie, et 127 pieds 10 pouces à la rue Apollon, le tout conformément à un plan de division en 13 lots de terre dressé par Pettingale, le 25 novembre 1838, lequel est déposé à la maison Bourse; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute, faisant face au Rail Road de Carrollton, deux jeux de Paume (Ball Alley) bâtis en briques et pavés en pierres plates (flag stones) ensemble un hangard en bois qui en dépend, lesdits jeux mesurant environ 57 pieds de large sur environ 90 pieds de long; une autre maison basse, donnant face à la rue Polymnie, se composant de trois grands appartemens, d'un corridor (alley) et d'un grenier parfaitement achevé, cuisine, chambre à domestique etc. Et une petite maison située à l'encoignure des rues Polymnie et Apollon, tel que le tout est présenté sur le susdit plan.
Cette propriété sera offerte en un seul lot, et la vente ne s'effectuant pas de cette manière, elle sera vendue de suite après, en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions, comptant.
L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public.
Les personnes qui désirent placer avantageusement leurs fonds, sont invitées à se rendre sur les lieux pour examiner la susdite propriété. 19 jan

PROPRIETES DE VALEUR
A vendre pour cause de départ.
PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, à midi, le Jeudi 21 du courant, à la Bourse de la rue St. Louis.
1o. UNE MAISON sise rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, maintenant occupée par Mr. Soulé. Elle est bâtie sur un terrain de trente pieds de face, sur cent quarante huit de profondeur, mesure française. Cette propriété est dans le meilleur état possible.
Le vendeur s'en réserve la jouissance gratuite pendant les trois mois qui suivront le jour de la vente.
Conditions: un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18, et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et hypothèque et intérêt à raison de 8 pour cent l'an.
2o. Les MAGASINS et BUREAUX faisant dans le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, en face de la maison de M. Musson, sur un terrain de [illegible] pieds de face sur 22 pieds 8 pouces de profondeur. Cette propriété rapporte à un bail de 730 piastres par an, qui n'expirera que le 1er. Novembre prochain. Elle sera vendue sujette à ce bail.
Conditions: un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés et hypothèque, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an.
3. Un terrain avec bâtisses en bois, aux encoignures des rues Baronne et Perdido, mesurant 75 pieds de face à la rue Baronne sur 85 pieds de profondeur à la rue Perdido, le tout mesure française. Les MAISONS bâties sur cette propriété sont louées $80 par mois.
Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.
4. Un lot de terre attenant au précédent, et sur lequel se trouve une moitié de MAISON briquetée entre poteaux, et louée, mais sans bail, $20 par mois, mesurant 20 pieds de face à la rue Perdido, sur 75 pieds de profondeur.
Conditions: les mêmes que pour la propriété précédente.
5. Trois lots de terre situés dans l'îlet renfermé par les rues St.-Louis, Robertson, Conti et Villeré, dans la ville, sur un plan tiré par Joseph Pilié, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de M. Caire, notaire, portant les Nos. 5, 6 et 10, et mesurant, savoir: les Nos. 5 et 6 chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue St. Louis, et 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, bornés d'un côté par le No. 4, de l'autre par le No. 7, et dans la profondeur par les Nos. 10 et 11; et le numéro 10, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et 30 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du fond. Ensemble 60 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.
6o. Un lot de terre en cette ville près de l'embranchement des chemins du Bayou et de Gentilly, dépendant de la terre autrefois connue sous le nom de Briqueterie Guérin, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par Louis Bringier, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, et se composant de 24 lots de terre marqués depuis le No. 1 jusqu'au No. 24, et compris entre les rues Tonti, Onzaga, Bohérare et Dubadie. Cet îlet est le même qui a été mis en culture par Mr. Rivière; il est déjà en rapport et peut considérablement produire s'il est exploité avec des forces convenables. Il y a sur cet îlet une jolie maison de maître, de quatre appartements, cabinet, galerie, &c. Une cuisine commode et bien bâtie, étable, poulailler, &c. Le tout est neuf et bien conditionné, et les entourages sont dans le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.
Conditions: les mêmes que pour les propriétés précédentes.
7o. Un terrain avec PETITES MAISONS, briquetées entre poteaux, cuisines, etc. situé en cette ville, entre les rues Clouet et Louisa, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 320 pieds de profondeur, plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Pleque, de l'autre, à celle de Mr. De Ferriet, et traversant l'îlet de manière à avoir 70 pieds de face à la rue Moreau. Ce terrain vient d'être exhaussé au moyen de plus de 3000 yards cubes de sable du fleuve, et se trouve beaucoup plus élevé que les terrains environnans.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à raison de 6 pour cent l'an.
8o. Deux arpens de terre, sis sur la rive gauche du fleuve, à environ 5 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse Saint-Bernard, faisant face au Mississipi, et ayant une profondeur d'environ 13 arpens, qui se termine à la rue des Bons Enfans, et fait aussi face au Rail-Road du Golfe. Ces deux arpens renferment une VASTE MAISON, récemment réparée et peinte, des cuisines, des maisons pour domestiques, une infirmerie, étable, écurie, magasin à foin, &c. Il y a sur la propriété un jardin spacieux et un beau verger en plein rapport.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à 6 pour cent l'an.
9o. La fonderie et le terrain sis en cette ville, entre les rues Montegut et Clouet, et dans l'îlet au-dessous de la Presse à coton; ensemble les machines, outils et autres objets dépendant de ladite fonderie; ainsi que la maison de maître et les cuisines qui la touchent. Le terrain mesure 120 pieds français de face au fleuve, sur une profondeur de 300 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles. Cet établissement est en parfait état, et peut être mis immédiatement en activité. On peut le visiter tous les jours. S'adresser à Mr. Théodore Vanwyck. Les objets de tout genre qui se trouvent dans la fonderie, à l'exception de quelques modèles quelconques peuvent être achetés au compte dans le [illegible].
Conditions—Un 6e comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et intérêt à 6 pour cent l'an.
Les acquéreurs devront prendre l'obligation d'Oter assurer les édifices pour $35,000 au moins, et de transférer la police au vendeur.
10. 140 actions de la compagnie de Navigation d'Orléans, qui seront vendus par lot de 10 actions.
Conditions—A 6 mois de crédit, en billets endossés, le vendeur se réservant un droit de gage sur les actions jusqu'à parfait paiement.
Toutes les propriétés ci-dessus pourront être achetées à l'amiable, en s'adressant à M Barnett Sr.
Les actes de vente seront passés par devant Louis T. Caire, notaire, au frais des acquéreurs. 10 jan

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Vente à l'Encan par F. Dutillet, encanteur.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, adoptée samedi le Lundi, 4 février prochain, à 6 heures P. M., [illegible] procédera sur les lieux des machines, matériaux et ustensiles quelconques, appartenant à la Pompe-à-Feu de la ville.
Conditions—Au moment de la vente.
Le 17 Janvier 1839.
18j G. GENOIS, Maire.

BEURRE et fromage de Goshen—30 caisses fromage et 80 frequins beurre récemment reçus et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
21 jan 39, rue Tchoupitoulas.

SAVON—60 caisses savon [illegible] No 1 et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT,
21 jan 39, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Succession.
PAR BACH & CALHOUN.
[illegible] de l'honorable Cour de la Louisiane, [illegible] Bossuat [illegible] créanciers, il sera vendu, lundi le 11 Février 1839, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, à midi, sous la direction de Frederick Frey, [illegible] les propriétés suivantes [illegible] savoir:
[illegible] dans le village de Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 45 à 61 et 63 à 70, savoir:
Lot no. [illegible] mesure 30 pieds de face sur la rue [illegible], sur 107 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur.
[illegible]
Lot no. [illegible] mesure 30 pieds face sur la rue Madison sur 102 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur.
Lot no 63 même mesure face à la même rue.
Lot no 64 do do do
Lot no 65 [illegible]
Lot no 65 forme l'encoignure des rues Madison et la Levée, et mesure 35 pieds 2 pouces 2 lignes de face sur la Levée, 122 pieds de profondeur et face sur la rue Madison, 123 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté attenant au No. 66 et 26 pieds 5 1/2 pouces de profondeur sur le derrière.
Lot no 66, mesure 26 pieds 4 pouces, deux lignes face à la rue Levée, 120 pieds 7 pouces en profondeur sur le côté attenant au no 65, 134 pieds 5 pouces en profondeur sur le côté suivant du no. 67, et 22 pieds 9 1/2 pouces de largeur sur le derrière.
Lot no 67, mesure 28 pieds 6 pouces, 2 lignes, face sur la rue Levée, 131 pieds 9 pouces en profondeur sur le côté suivant du no 66, 166 pieds 9 pouces en profondeur sur le côté suivant du no 68, et 23 pieds 9 1/2 pouces largeur sur le derrière.
Lot no 68, mesure 28 pieds 2 pouces 2 lignes face sur la rue de la Levée, 168 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté suivant du no 67, 174 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté suivant du no 69 et 24 pieds 5 1/2 pouces de largeur sur le derrière.
Lot no 69 mesure 25 pieds 2 pouces, 2 lignes, face sur la rue Levée, 174 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur sur le même côté du no 68, et 185 pieds 11 pouces de profondeur sur le même côté du no 70 et 25 pieds 5 1/2 pouces largeur sur le derrière.
Lot no 70, mesurant 30 pieds 2 pouces et 2 lignes, face sur la rue Levée, 185 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté suivant du no 69, 197 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté suivant du no 70 et 28 pieds 3 lignes de largeur sur le derrière.
Conditions de vente: 1/4 comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans par billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété.
5 lots de terre dans le village de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par le chemin public, Carrollton, Levée et la rue Madison, et marqué par la lettre A, sur un plan fait par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé au bureau le 25 avril 1836 et déposé en l'office de H B Cenas, notaire public, les dits lots sont désignés sur ce plan par les nombres 11, 12, 13, 14 et 15, et mesurent chaque, 34 pieds 6 pouces, 3 lignes de face sur le dit chemin public, par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Conditions de la vente: $350 comptant, formant deux billets de $350 chaque; dus le 21 Mars 1839 et le 21 mars 1840—et la balance dans 1, 2 3 ans par billets approuvés à satisfaction, assuré par hypothèque sur la propriété.
4 lots de terre dans le village de Carrollton, paroisse de Jefferson, et désignés par les lettres O P Q R, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 1er. mars 1836, et déposé en l'étude de H B Cenas, notaire public, lesdits lots mesurant chacun 34 pieds 8 pouces 3 lignes de front sur le chemin public, entre les rues Madison et Cambre, avec toute la profondeur contenue jusqu'à la rivière, et ainsi, par lequel de un même front, ayant chacun la profondeur de 208 pieds 6 pouces et 3 lignes.
Conditions de la vente: $75 comptant, pour payer le 21 mars 1839, et le 21 mars 1840. La balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés.
2 morceaux de terre, situés à Carrollton, paroisse Jefferson, et désignés sur le plan original de Carrollton par les nos. 177 et 178 jointé ensemble, entre les rues Monroe, Jefferson, Dixième et Onzième, mesurant [illegible] sur 85 pieds [illegible].
Conditions de la vente: un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
3 lots de terre, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par les nos. 26 et 27 de l'îlet no. 21, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat, daté du 11 avril 1831 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, se joignant ensemble, et mesurant [illegible] sur la rue des Magasins sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions de la vente: un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
6 lots de terre situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson et désignés sur les nos. 1 et 16, contigus, dans l'îlet no. 38, sur le plan original dudit faubourg, dressé par Joseph Pilié, arpenteur de la Cité, daté du 3 mars, et déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public; ledit lot no. 1, mesure 60 pieds de front à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur en front sur l'encoignure de la rue Plaquemine, à laquelle il fait face; et ledit lot no. 16 mesure 60 pieds de front à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, borné au-dessus par le lot no. 21, et au-dessous par le lot no. 15.
Conditions de la vente: $4,000 avec intérêt sur $4,000, du 16 octobre 1837, à 8 pour cent, du 13 octobre 1838, avec les frais de procédés et de la poursuite [illegible] la balance un quart comptant, et le restant à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
2 lots de terre situés au faubourg Hagué, désignés par les nos. 3 et 4, sur un plan fait par Joseph Pilié, arpenteur de la Cité, le 1er. mai 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public. Lesdits lots faisant (mesure française) comme il suit, le lot no. 3, l'encoignure des rues Girod et Apollo, à 34 pieds de face sur la rue Apollo, 167 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Girod, et le lot no. 4, joignant le lot no. 3, mesure 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de front sur la rue Apollo, et 167 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions de la vente: $1,150 avec 5 d'intérêts du 16 février 1838, comptant; $1,150 le 16 février 1839, et la balance un quart comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans avec billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
3 lots de terre situés au faubourg Lecourt ou Annunciation, désignés par les nos. 3 et 4, sur un plan dressé par Donnelly, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, lesdits lots se joignant, et mesurant, mesure française, chacun 30 pieds de front à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, le lot no. 4 formant une des rues Bacchus et Euterpe.
Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés.
Un îlet de terre situé au faubourg Religieuses, paroisse Jefferson, formé par les rues Nayades, Apollo, Félicité et Ste. Marie, comme il appert par un plan de rue par le Boisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, et divisé en 24 lots, numérotés de 54 à 71 inclusivement, mesurant, mesure française, comme suit:
Le lot no 53 forme l'encoignure des rues Nayades et Ste. Marie, et mesure 45 pieds 5 pouces de face sur la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds face à la rue Ste. Marie.
Le lot no 54 mesure 30 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot no 55 mesure 30 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot no 56 mesure 30 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot no 57 mesure 30 pieds de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le lot no 58 forme l'encoignure des rues Nayades et Félicité et mesure 45 pieds 3 pouces de face à la rue Nayades, sur une profondeur de 120 pieds 5 lignes face à la rue Félicité, et de 120 pieds sur la ligne qui divise le lot no 57 et 37 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le derrière.
Le lot no 59 mesure 30 pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces, et 1 ligne sur la ligne qui la divise des lots nos 56, 57, 58 et 64 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 62.
Le lot no 60 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 94 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles.
Le lot no 61 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 94 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.
Le lot no 62 mesure 30 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 57 et 103 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 63.
Le lot no. 63 mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 102 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 62, et 102 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 64.
Le lot no 64 mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 91 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.
Le lot no. 65 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 91 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.
Le lot no 66 mesure 30 pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 101 pieds 7 pouces sur la ligne qui la sépare du lot no. 65, et 100 pieds 9 pouces sur la ligne qui la divise du lot no 67.
Le lot no 67 mesure 30 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot no 66, et 99 pieds 2 pouces sur la ligne qui la divise des lots nos 74, 73, 72.
Le lot no 68 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 94 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles.
Le lot no 69 forme l'encoignure des rues Apollo et Ste Marie, et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Apollo, sur une profondeur de 120 pieds, face à la rue Ste. Marie.
Le lot no 70 mesure 30 pieds de front à la rue Apollo, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot no 71 mesure 30 pieds de front à la rue Apollo, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Le lot no 72 mesure 30 pieds de front à la rue Apollo, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le lot no 73 mesure 30 pieds de front à la rue Apollo sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot no 74 forme l'encoignure des rues Apollo et Félicité et mesure 34 pieds 4 pouces et 4 lignes de front à la rue Apollo, sur une profondeur de 120 pieds et 4 lignes face à la rue Trinité et 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot no 73.
Conditions de la vente, 1/4 comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les propriétés.
Un certain lot de terre situé sur la Batture des faubourgs Ste Marie et Delord, connu sous le nom de Triangle, et désigné par le no 24 sur un plan tiré par C F Zimpel, déposé arpenteur des E. U. le 6 nov. 1834 et déposé en l'étude de H B Cénas, notaire public; le dit lot mesurant 24 pieds 10 pouces 2 lignes face à la rue de la Nouvelle Levée et 28 pieds 8 pouces de largeur en arrière et s'étend jusqu'à une allée en commun avec le lot suivant, sur une profondeur de 59 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot no 23 et de 61 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise de ladite allée.
Ce dernier de la vente, à comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.
Un certain lot de terre situé sur la Batture des faubourgs Ste Marie et Delord, connu sous le nom de Triangle, et désigné par le no. 23 sur un plan tiré par C F Zimpel, député Arpenteur des E. U. le 6 nov. 1834 et déposé en l'étude de H B Cénas, notaire public, ledit lot mesurant 24 pieds 10 pouces 2 lignes face à la rue de la Nouvelle Levée, et 23 pieds 4 pouces de largeur en arrière faisant face à une allée commune entre ledit lot et le voisin sur une profondeur de 74 pieds sur la ligne qui le divise du lot no 22 et 59 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du no 24, mesure anglaise.
Conditions de la vente 1/4 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.
Un lot de terre situé au faubourg Washington et désigné par l'îlet no 9, sur un plan de 1831 lot de terre, dressé par N. Rilleux et Co, ingénieur civil, en date du 8 nov. 1836, déposé en l'étude de Jules Mossy, not. public, ledit îlet no 9 est formé par les rues Girod, Urquhart et Emilie, étant la propriété des Révérendes Dames des Ursulines, et est composé de 11 lots de terre formant les nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Emilie sur une profondeur de 120 pieds. Le lot no 1 forme l'encoignure des rues Emilie et Urquhart et mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes de front à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur, à la rue Urquhart, et le lot no 11 formant l'encoignure des rues Emilie et Girod, est mesurant 31 pieds 1 pouce et 1 ligne de front à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue Girod. Tous ces lots se joignent et sont bornés par derrière par la propriété des Religieuses des Ursulines.
Conditions de la vente, 1/4 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.
Les actes de la vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 jan

FARR J DOMINGO.
[illegible] contre ses créanciers.
SAMEDI, le 9 février prochain, il sera vendu, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour la première [illegible] de l'état de la Louisiane et pour la paroisse d'Orléans, les terrains et propriétés désignés par le dit insolvable, à ses créanciers, savoir:
13 terrains situés au faubourg Washington, Girod et Dupuy, désignés par le no. 47 de l'îlet no 15 compris entre les rues Urquhart, Dupuy, Morales et Ferdinand, et par les nos. 24 à 28 inclusivement de l'îlet no. 16, compris entre les rues Girod, Dupuy, Urquhart et la Promenade Lafayette et par les nos. 6, 7, 8, 9, 26, 27 et 28 de l'îlet no. 10, compris entre les rues Girod, St. Ferdinand, Urquhart et Dupuy. Les dits terrains conformément à un plan dressé par Donnelly, architecte, le 20 août 1836, et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire. Conditions comptant.
Acte de vente chez Foulon, notaire. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & FAURES.
Propriétés de grande valeur, [illegible]
Vente des capitalistes.
IL sera vendu, mardi 29 du courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes:
DEUX LOTS DE TERRE au faubourg Marigny, [illegible] rues des Champs-Elysées, [illegible] et de la Victoire. Le lot No. 1, mesure 6 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue de la [illegible] sur 161 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No. 2, mesure 27 pieds de face à la rue de la [illegible] sur 161 pieds 3 pouces de profondeur. Ensemble une belle maison [illegible] en briques à deux étages et de toute la façade [illegible] sur une profondeur de 127 pieds [illegible]. [illegible] une [illegible] de 53 pieds de profondeur, et un [illegible] à la rue Marigny.
La propriété fournit du rapport [illegible] de cette propriété un avantage certain pour le rapport du commerce, surtout comme dépôt pour les marchandises.
Un autre magasin bâti en briques à deux étages formant l'encoignure de la rue des Grands-Hommes et des Champs Elysées, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur 104 pieds 6 pouces de profondeur.
Cette propriété fait face à la place Washington et au rail-road Pontchartrain, et seulement à la distance de deux îlets de la tête du nouveau rail-road, conduisant au Golfe du Mexique.
UN AUTRE LOT DE TERRE contigu, mesurant 45 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands-Hommes, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise.
Il existe de plus sur toutes ces propriétés une valeur de 480 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions—à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Pour les actions de la Banque des Citoyens, comptant. Les actes de vente seront passés par devant Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les plans de ces divers lots et bâtisses seront exposés à la Bourse quelques jours avant le jour de la vente.
15 jan—1

PAR M. BARNETT, Sr.
VENTE de propriétés de valeur, situées dans une partie centrale de la première Municipalité.
Il sera vendu le 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, s'il ne sont pas vendus avant par vente privée.
LES DEUX MAGASINS A TROIS ETAGES, en briques, nos 12 et 14, rue Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Chartres sur 55 pieds de profondeur.
Un de ces Magasins est maintenant loué pour $3,500 par année, et l'autre à $3,000, ayant un bail qui expirera le 1er novembre 1840.
AUSSI: Il sera vendu au même lieu et en même temps, si l'on n'en dispose par vente privée.
CETTE PROPRIETE DE VALEUR située dans la rue Canal, entre les rues Chartres et Dorsières, ayant trois Magasins au rez de chaussée, nos. 34, 36 et 38, le haut est occupé pour un hotel, ainsi que le derrière.
La dite propriété est maintenant louée annuellement environ $9,000.
Ceux qui désirent placer leur fonds avantageusement feront bien de les investir sur cette propriété, qui leur donnera un intérêt de plus de 10 pour cent.
Ceux qui désirent acheter par vente privée voudront bien s'adresser à E. D. Hyde et Co. au 12 rue Canal.
Les conditions et les renseignements seront connus en s'adressant comme ci-haut, et le jour de la vente.
AUSSI. Trois lots de terre de valeur, situés dans la rue Conti, entre Royal et Bourbon, joignant la propriété de M. Olivier, chaque lot mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur 130 pieds de profondeur, selon un plan déposé à la Bourse.
Conditions—1/4 comptant; la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à satisfaction et portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque.
11 janv.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.
EN vertu d'une résolution du conseil de la Première Municipalité, arrêtée en date du mois de février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur procédera à la vente des propriétés ci après désignées, savoir:
1a. Les terrains Nos. 1, 2, 5, 6, et 7, faisant partie des anciennes prisons.
2a. L'îlet No 53, borné par les rues St. Pierre, Trémé, Orléans et Marais.
3a. L'îlet No. 75, borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny.
4a. L'îlet No. 76, borné par les rues d'Orléans, Claiborne, Ste-Anne et Derbigny.
5a. Une partie de la propriété acquise de Mr. Mager.
6a. Un lot de terre situé rue Dumaine entre Bourgogne et Dauphine, attenant à la propriété de Mr T. Urquhart.
7a. La propriété acquise de Mr Mc Donough, sur laquelle étaient bâties les anciennes boucheries.
Conditions—Un dixième comptant, au dixième à 6 mois, [illegible] et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Le 15 Janvier 1839.
16j C. GENOIS, maire.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION JEAN BAPTISTE CARVIN.—Vente par le Registre des Testaments—Lundi, 28 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un décret de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 19 décembre 1838, au procès en partage, intenté à la succession de Jn. Bte. Carvin—Marianne Grevert alias Gaillarre contre veuve J. B. Carvin tutrice et dame Rivière et son épouse, lesdits jours, [illegible] décret signé le 26 décembre 1838. Il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière ci-après savoir:
Un terrain au faubourg Clouet, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Pitié, sur cent vingt pieds de profondeur, à la rue Clouet, formant le lot no. 101 sur le plan dudit faubourg, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Six douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à raison de cinq pour cent l'an.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
Il [illegible] vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub. 29 déc

SUCCESSION de feu Clara Rochon, décédée veuve de Thomas Dorpell—Vente par le Registre des testaments—Le mardi 22 janvier 1839, à midi en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838, par l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession susdite la propriété ci-après savoir:
[illegible] négresse américaine, âgée d'environ trente ans, [illegible] et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ 18 mois. [illegible] négresse [illegible] Doby, âgée d'environ 50 ans. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 déc Registre des Testaments.

SUCCESSION DE FEU NICOLAS CLEMENT.—Vente par le Registre des Testaments—Le samedi deux février 1839, à midi en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Nicolas Clément, les esclaves suivants, savoir:
Le mulâtre nommé BAPTISTE alias BORGESS, âgé de vingt-cinq ans, scieur de long.
Une mulâtresse nommée ELIZA, âgée d'environ vingt un ans, et son enfant JULIEN.
Conditions: l'esclave Baptiste ou Borgess payable comptant, et l'esclave Eliza et son enfant Julien, à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assujetis par hypothèque jusqu'au paiement et son enfant.
W. F. C. DUPLESSIS, registre des Testam.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant le Sr. C. V. Foulon, notaire public.
1er. janv

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire portée comme no. 15,799, sur le docket de la dite Cour. En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable cour de District, du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le cinq février prochain, à une heure de relevée:
Un lot de terre situé en cette Paroisse, dans partie au faubourg Lacourse et une partie au faubourg Saulet, connue sous le no. 1, sur un plan de J. Pilié, daté le 31 déc. 1834. Le dit lot fait l'encoignure des rues Poeyfarré et Edward, ayant (mesure française) trente pieds de face à la rue des Pacaniers, cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Douze mois de crédit en un billet endossé à satisfaction et portant intérêt à raison de [illegible] par an. C. F. HOZEY,
5 janv shérif

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à quiconque fera arrêter l'individu qui s'est introduit dans la nuit du 9 courant, dans une maison à l'encoignure des rues Dauphine et Conti, et y a volé le tiroir d'un adulent contenant douze couverts d'argent, une cuillère à soupe et quatre petites cuillères marquées Hyde & Goodrich. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 jan—3

UNE somme d'argent ayant été trouvée, le propriétaire est requis de venir la réclamer à la Banque de l'Union, et payer les frais d'avis. 12 jan—10

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle Orléans, 9 janvier 1839—Une élection par les actionnaires, sera lieu à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. afin d'élire six directeurs.
Par ordre du bureau,
10 jan MARTIN GORDON Jr. caissier.

JAS. A. MERRITT, 53 du Camp offre en vente la cargaison du brick Caroline, venant de Gibraltar, consistant en 1000 barils vin cru, 50 pacés pour [illegible], du Mexique, 100 boites [illegible] cn-grappes, 50 sacs Amandes, 135 sacs [illegible], 50,000 cigares. 13 janv

GRAVURES de billets de banques—Rawdon, Wright, Hatch & Edson ont ouvert un laboratoire à la N. Orléans, ainsi que les établissements qu'ils ont à New-York, à l'effet de graver toute sorte des billets de banques, des bons, lettres de change, certificats de dépôt, checks et autres papiers exigeant une sûreté contre la contrefaçon, et toute sorte de gravures [illegible] planches et impressions qu'on pourrait exécuter. Leurs modèles comprennent toutes les gravures faites pour des institutions monétaires, et tous les ordres seront exécutés avec promptitude et aux termes ordinaires.
Le laboratoire est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 7 jan—1y

DENTISTE.
LE Docteur Duperron, dentiste, rue du Maine No 169, entre Bourgogne et Dauphine, peut être consulté tous les jours depuis 8 heures jusqu'à 3 heures. Il guérit sans arracher les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche, pour lesquelles il garantit le succès de l'opération et en a consulté toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.
Ses prix sont très modérés. 10 jan

PRESSE PROMPTOGRAPHE [illegible], copie à la minute, vingt copies d'une lettre ou d'une feuille de livre commerciale sur le recto et le verso tout à la fois. Cet appareil nouveau, supérieur à tout, ce qui avait été inventé jusqu'à présent, et recommandé à l'attention des négocians par un rapport récent de l'Académie de Paris, fonctionne chez
10 jan M. MARLARIET,
Pied d'Orléans et Royale.

AVIS.—James Gray se retirant ce jour de la compagnie de Rogers & Co, les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Gregory, sous la raison de Rogers & Co.
New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

ACTIONS DE BANQUE DE LA BOURSE.—210 actions, à vendre par
15 jan JAMES HEPBURN, 20, rue de la Bourse.

EAU-DE-VIE FRANCAISE—6 demie pipes Bordeaux, en magasin, à vendre par
HUNT & HOWARD,
21j 68, Nouvelle Levée.

MOUTARDE—100 boîtes fine en quarts et à vendre par HUNT & HOWARD,
21j 68, Nouvelle Levée.

FARINE DE MAIS.—40 barils en magasin, à vendre par D. BORSEY,
[illegible] 41, Nouvelle Levée.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse [illegible] Judiciaire—L'Etat de la Louisiane [illegible] présentes concernant, [illegible] Andrew H. Clayton, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour [illegible] conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des propriétés aux ventes judiciaires," approuvé 10 Mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont requises de venir au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, [illegible] avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour autre cause quelconque de faire valoir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le [illegible] jour de mai de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 19 de mai de l'année 1838, dans l'affaire de George Green vs S. W. Oakey et Thomas Lockhart, No. 16,114 du docket de cette cour à laquelle vente Andrew H. Clayton s'est rendu acquéreur pour le prix de dix-huit mille six cent cinquante piastres.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes, appartenances et d'une manière quelconque attachées, sis au faubourg Ste Marie, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Julia, St. Charles et Girod, et désigné par le No 21 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 19 février 1836, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. de cette ville. Le susdit lot, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes à chacun sur deux lignes parallèles jusqu'à la rue St. Charles, où il y a aussi face; et qui devra être appliqué à la rue Ste. Marie, et qui comprend ledit îlet.
Témoin, Hon. A. M. Buchanan, Juge de la Cour susdite ce 9 janvier 1839.
(L. S.) P. LEBLANC,
14 jan Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—16 janvier 1839—No. 11,455—Ohazal Thomas, maintenant sous garde ses créanciers. Sur la présentation et lecture de la pétition et cédule dans cette action, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable aient à déduire encore, le 9 février 1839, les raisons pour lesquelles il ne serait point déchargé, conformément à la loi, et que toute poursuite contre ses propriétés ou sa personne soient suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier. ARMAND PITOT,
16 jan Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Ch. Maurian, juge.—No. 11,355—N. Levy et Ach. contre leurs créanciers.—Le jour des sessions des [illegible] pétitionnaires ayant été acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné que lesdits créanciers aient à s'assembler en l'étude de Théo Seghers, notaire public, le vendredi, 25 de janvier 1839, afin de délibérer sur les affaires desdits créanciers; et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que J. N. Pepin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour—Nouvelle Orléans, 10 décembre 1838.
24 déc—3f ARMAND PITOT, greffier.

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE.—Nelle. Orléans 12 janvier 1839—Les actionnaires sont notifiés que conformément à la Charte de l'établissement, les 10 dollars seront payables et dus lundi 2 février.
14 jan R. RENAUCASTK [illegible]

H. BEACH & Co., offrent à vendre en débarquement et en magasin, des voitures de plusieurs grandeurs, des barouches ouvertes sur le devant et fermées sur le haut, du pour deux chevaux; cabriolets de toute espèce, à roues hautes ou basses, convenables pour la ville et la campagne. Aussi, des cabriolets simples, sulkys, &c. 18 jan

SOCIETE FORMEE.—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société pour la transaction des affaires de marchand à commission en général, dans cette ville, sous le nom de
12 jan GEORGE BUCHANAN & Co.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que je produit nouveau à Paris, je ne suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits manteaux, pardessus, redingotes à la polonaise, manteaux, gilets, pantalons, jaquettes, [illegible] chapeaux et capuchons de diverses formes, petits cols, cravates, gants, bretelles, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article Enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.
Habits et redingotes, [illegible] et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, cravates, chapeaux, chemises, bretelles, cravattes, cols, [illegible] de tout genre. Le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.
Satins pour robes tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, manteaux confectionnés, mouchoirs blancs et couleurs, écharpes de satin, mouchoirs de batiste brodés et sans broderie, manteaux en soie, satin et cachemire, redingotes Turnaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau, bonneterie, parfumerie, [illegible], chapeaux et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps unis et de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sedan, cachemires en soie, vestes et pantalons, satins pour gilets, ainsi que soies, cotons, tretc et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.
On trouvera également un grand assortiment de mercerie.
12 déc—6m VOR. DECAUX,
75, rue Royale

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENT DES HEURES DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 6 h.	A. M.	Char à cheval à 5 h.	A. M.
Locomotive [illegible]		Locomotive [illegible]	
" [illegible]		" [illegible]	
" 10		" [illegible]	
" 11		" 11	
" 12		" 12	
" [illegible]	P. M.	" [illegible]	P. M.

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant [illegible] pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.
Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera [illegible] toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demie [illegible] de la partie supérieure de la rue Jackson.
Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.
Le bureau de la Compagnie du chemin se trouve rue Poydras.
JOHN HAMPSON, ingénieur.

AUX PERSONNES QUI ACHETENT DES HABILLEMENTS.—Les soussignés reçoivent en ce moment de leur Etablissement à New York, un grand assortiment général de superbes Habillements, consistant en: Habits et Levites noirs, bruns, verts, olives, bleus, gris et de fleur, dont quelques uns avec parements en velours, gilets et façons, faits dans les meilleurs goûts de la saison, redingotes de la mode et la plus nouvelle en drap de [illegible], des pantalons en drap, casimir, et en peau de daim, pantalons unis, gilets de drap de [illegible] et brodé, gilets en velours et de fantaisie; [illegible] en laine de chèvre brodés, [illegible] manteaux espagnols en drap bleu, [illegible] de douze très élégants et en drap—Aussi, un assortiment de superbes chemises blanches, cols [illegible] nouvelle mode, [illegible] caleçons, bas, &c. [illegible] un assortiment de Malles de voyage et Valises. [illegible] [illegible] achats de New York pour du comptant ou des billets payables à New York, [illegible] de cette place. Les marchands ou détail sont invités à venir examiner. [illegible]
17 déc—1y JAMES & TAYLOR,
17, Vieille Levée, au premier.

HUNT & HOWARD,
MARCHANDS DE COMESTIBLES,
Et Gros
No. 68, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux-à-vapeur. 3 jan.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
[illegible] COMMISSIONNAIRES,
No. 68, rue du Camp.
1er déc—1m.

AVIS.—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. E. BUCHANAN.
1er déc—1m. 68, rue du Camp.

A VENDRE par les soussignés.
100 barriques vin rouge St Julien Médoc 1834
150 do de St Estèphe de 1835, 1836 et 1837.
50 do de Queyries,
50 do de Petit Médoc,
200 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834.
200 do do St Julien de 1835,
200 do do Haut Brion 1835,
200 do do vin blanc Haut Sauterne 1834,
200 do do Haut Barsac 1834,
250 do do en demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.
Le vin en caisses est de la marque Veuve Delhos & Fils de Bordeaux.
[illegible] R. A. LEFEBVRE,
10, rue Toulouse.

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à
BARBER, BROTH & Co.
1er janv—1m No 17, Exchange Place.

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New-Bedford, à vendre par EDW. A. BRIDGE
19 jan [illegible], rue de la Commune.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY continuent leurs affaires à Richmond et Virginie sous la raison de ROGERS & GRAY. 15 jan

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à Louis Roger & Co. de New York et à Louis Roger & Co. au Havre.
New-York, 1er janvier 1839. 15 jan

TRAITES sur la Providence, à vendre par
19 jan COIT & Co. 30, rue de la Douane.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.—Nouvelle Orléans, 14 janvier 1839—L'élection des Directeurs pour l'année 1839, aura lieu, au bureau de la compagnie, lundi, 4 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures après midi. GUSTAVE F. WEISSE,
15 jan Secrétaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.
Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 9 du soir.
Pour des consultations de 7 à 9 heures du matin, et de 7 à 9 heures du soir, affaires de jour de 10 du matin à 3 du soir. 12 jan—1y

AVIS.—Banque des Marchands—Nouvelle Orléans, 14 janvier 1839.—Cette banque tire à vue sur la banque des Etats-Unis à Philadelphie et New York, au pair. W. W. FRAZER,
15j Caissier.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] de différentes qualités, à vendre par les soussignés [illegible].
21j LEGENDRE & BERNIARD,
27, rue [illegible].

HUILE de Baleine [illegible] barils [illegible] quarts à vendre à bas prix par ASHBRIDGE & JENKINS,
21 jan [illegible] de la Commune.

A LOUER.

A VENDRE—Une HABITATION [illegible] [illegible] Iberville, à environ quatre vingts milles au dessus de la ville de la N.-Orléans, de l'autre côté du fleuve. Cette habitation à vingt-neuf arpens de face au fleuve, sur une profondeur irrégulière comprenant une superficie de [illegible] arpens, dont huit cents sont cultivés.
Il y a sur cette habitation une belle maison de maître à deux étages et une grande sucrerie avec une machine et un moulin à vapeur.
Il y a deux cents arpents de cannes de campagne et une quantité de plants de cannes pour deux cents arpents de plus.—Quatre-vingt-onze esclaves—Quinze vingts chevaux et mules—Trente-cinq paires de boeufs de trait, deux cents moutons et d'autres bestiaux, consistant en vaches, cochons, &c. &c., et tous les matériaux pour cultiver l'habitation sur une grande échelle.
Elle sera vendue à des conditions avantageuses avec ou sans les nègres et avec le privilège de prendre trois cents actions de la Banque de l'Union. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux, à
ou à ACHILLE BIGUE,
17 jan GEO. E. GOOLIDGE,
No. 56, rue Gravier.

A LOUER—Un emplacement pour jardin, ayant 160 pieds de face, sur 240 de profondeur, avec un bon logement pour le jardinier et sa famille. S'adresser rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, No. 189. 15 jan

A LOUER—Une MAISON à quatre étages, située dans la rue Royale, entre les rues Bienville et Conti, construite au dernier goût récemment peinte et ayant de beaux appartements. Cette MAISON se trouvant dans le centre de la ville ferait une bonne demeure pour une famille bourgeoise. La possession en sera donné sous peu de jours. Pour plus amples informations, s'adresser au No 29 rue de Chartres. 15 janv

MAISON A LOUER—Une maison à trois étages, ayant un magasin au rez-de-chaussée, qui toujours se loue, dans la rue des Ursulines, entre Royale et Condé. Pour les conditions, s'adresser à Mr. Josep Girard, épicier, sur la Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis, ou à Théodule Lauve. 12 jan—6

A LOUER de suite, un superbe MAGASIN de dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 14 jan

A LOUER, six jolies MAISONS de résidence, situées rue Bourgogne, l'une d'elles faisant l'encoignure de la rue du Maine. Chaque MAISON se compose de six appartements, trois chambres à domestique, cuisine, cour, chambres à laver et dépense.—S'adresser à
11 jan H. PALOC & DUFOUR,
110, rue de Chartres.

A LOUER—Une MAISON de briques à trois étages, située rue du Canal, entre les rues Rampart et Bourgogne. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
11 jan G. R. STRINGER,
50, rue du Canal.

A LOUER de suite un superbe Magasin de Dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 4 jan

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON bâtie par Mr. David Olivier, occupée aujourd'hui par Mr. L. Caboche, pour son collège. Cette propriété convient à une grande famille, elle est située à près de la ville, le chemin pour s'y transporter est si beau, qu'elle peut convenir même à quiconque n'a qu'un seul cheval pour aller à la ville pour ses affaires. Les conditions seront avantageuses.
S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 28 déc—15, 3m

A LOUER—Les quatre Magasins nouvellement en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtisses de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations.
19 déc J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippa et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.
21 déc—1y

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Jahns, No 376, rue Royale. 18 nov—1y

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal 3 nov—1y

CLAY & CLARK.
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3-4 de pouce à 3 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m

ON désire avoir 50 tonneaux de fret lourd, pour New York, qu'on prendra aux prix les plus modérés.
ASHBRIDGE & JENKINS,
15 jan 65, rue de la Commune.

HOTEL DE LA RUE CONTI—Ci-devant Hôtel Richardson—Cet établissement si favorablement connu depuis long-temps, par les habitans de cette ville est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires. Cet hôtel a été réparé à neuf l'été dernier, la buvette est fournie des meilleures liqueurs et rien n'a été épargné pour rendre cet établissement digne du patronage dont on la honoré jusqu'à présent, sa position dans le centre de la ville et sa proximité de plusieurs édifices publics rendent cet séjour aussi commode qu'on puisse le désirer. 14 jan

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE—Nelle Orléans, 12 janvier 1839—Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de cinq pour cent sur chaque action formant le capital, qu'il paieront aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoir à partir du lundi 4 février 1839.
14 jan R. BRENNA.

TRAITES sur New York et Paris à vendre par
GEO. BERGEROT,
11 jan No. 4, rue Royale.

ON demande un domestique capable de servir comme portier dans une maison de commerce et de commission, et qui connaisse un petite cuisine. S'adresser au No. 34, rue Poydras. 10 jan

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.
JAMES MAGEE & Co ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des articles de goût, et fabriqués expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.
Leur assortiment consiste en partie, comme il suit, et est d'un genre supérieur:
Selles espagnoles de formes variées.
Selles pour hommes et dames, unies et piquées.
Brides, brides à martingales, et à martingale.
Porte-manteaux, de en tapis et convenables pour le transport des marchandises.
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes.
Colliers, harnais et brides de toutes sortes.
Fouets de cabriolets et autres.
Malles couvertes en fer, de divers genres.
Harnais et brides en cuir.
Brides de gourmette en maroquin, au poids de chevaux, en cuir de cochon et en peau de chèvre.
Brides, éperons et boucles. Charrues de Camp. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
13 déc—1m

A VENDRE—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 86, rue de la Douane. 20 déc

CONSULTATIONS MEDICALES—Fa. Bassale, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
Le docteur donnera des consultations à tout domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, rhumatismes et sur les maladies dites secrètes. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.
Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 37.
17 déc—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
6 déc—1y WM FURST, secrétaire.

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.
18 déc—1y STARKEY & WHITTINGHAM.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. H. BEACH & Co
[11 oct—6]

CIMENT romain—100 barriques, récemment arrivées par le navire Elizabeth, de Londres, et à vendre à bas prix à prendre au débarquement, par
3 janv W F VIGERS & Co
39, Bienville

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'adresser ses remerciements aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.
Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour peindre le portrait soit à l'huile et toute dimension, soit à la mine de plomb, etc. Il espère qu'on voudra bien lui continuer les encouragements qu'il a reçus par le passé. S'adresser rue Royale No 80, entre Conti et Bienville.
Il recommencera sa classe de Dessin, au collège Jefferson, le 1er février prochain. 19 déc—1m

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, ont publié la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et à accorder les avances nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.
RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.
20 déc 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.
Monsieur,
Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit ait été constaté, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrée aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquement ci-après: Natchez, Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tehula, Satartia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus desdits agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date, portant deux bonnes signatures ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.
Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par le propriétaire qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tous frais déduits, au cours du pays, devront être délivrés à son compte et le montant des billets sera porté sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.
Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON,
caissier.

GENIEVRE DE HOLLANDE—[illegible] en magasin, à vendre par HUNT & HOWARD
21j 68, Nouvelle Levée.

CENT cinquante paniers allumettes à friction à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS,
21 jan 65, rue de la Commune.

CACAO de Caraque, en magasin et à vendre par HAGEDORN & GRAMER,
19 jan 39, rue Bienville.

WHISKEY—100 barils Whiskey rectifié, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
19 jan 36, rue Poydras.

FARINE—[illegible] barils de farine et superfine [illegible], à vendre par ADAMS & HARTWELL,
19 jan 36, rue Poydras.

GRAISSE—[illegible] barils Graisse prime en baril, à vendre par ADAMS & HARTWELL,
19 jan 36, rue Poydras.

VINAIGRE DE CIDRE—[illegible] barils à vendre par HUNT & HOWARD,
21 jan 68, Nouvelle Levée.

CABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LA LOUISIANE A NEW-YORK.—Le navire YAZOO, Mississippi, appartenant à cette ligne ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours pour New York, et peut encore prendre un certain nombre de passagers [illegible]. S'adresser à
10 jan JAMES E. HULLAN, 24, Camp.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La goélette A1, doublée en cuivre, HIGHLANDER, capitaine Bacon, partira le 21 courant pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles coton, s'adresser à E & J. ANDREWS,
14 jan 32, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot GAZELLE, capitaine Doane, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira pour le port susdit, samedi, 19 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. D. DENEGRE,
14 jan 16, rue de la Douane.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NELLE. ORLEANS ET BALTIMORE—Le navire paquebot A 1 SEAMEN, capt. Crowell, sera prêt à recevoir du fret dans peu de jours, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
11 jan 22, rue Bienville.

POUR PORTSMOUTH—La goélette classée A 1, ASTORIA, capitaine Nash, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
4 jan 65, rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Premier Navire—Ligne de Lombard.—Le navire CAROLINA, classé A 1, capitaine Lamie, ayant une forte partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en amont de la rue St-Joseph, ou à
JOHN A. MERRITT,
4 jan 53, rue du Camp.

PAQUEBOT POUR CHARLESTON.—Le brick ESTHER, classé A 1, ayant une partie de son chargement à bord, partira sous peu pour le susdit port. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser vis-à-vis des Maisons Triangulaires, de la Seconde Municipalité, ou à JOHN A. MERRITT,
4 jan 53, rue du Camp.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA N-ORLEANS ET CHARLESTON.—Le brick ARABIAN, classé A 1, capitaine Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour Charleston sous peu de jours. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
3 jan. 61 rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick GEN. STARK, capitaine Leighton, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts, ou la valeur, ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
3 janv 24, rue Poydras

POUR ST. JOSEPH—La goélette ANDREW JACKSON, fine voilière, capitaine Mildrum, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
1er janv 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, capt. Wall, ayant tout son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage seulement s'adresser à KIDDER & HEAD,
3 jan 24, rue Poydras.

POUR ST. MARKS—La goélette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Woodbury, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
3 janv 65, rue de la Commune.

POUR SAVANNAH—La goélette GEN. WARREN, classée A 1, fine voilière, capt. Colley, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts, ou passage, s'adresser à G BEDFORD,
1 janv 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Nouvelle Ligne—La barque LAFAYETTE, classée A 1, fine voilière, capitaine Landis, ayant une forte partie de son chargement engagée, partira sous peu de jours, s'adresser à LEVI H. GALE,
24 déc 93, rue de la Commune.

Ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Baltimore, le 12 courant.
La barque SOLOMON SALTUS, capt. Burbanner, ayant une partie de son chargement engagée, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
1er janv No. 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goélette fine voilière MARY CARVER, capitaine Barker, ayant la moitié de son chargement engagé, partira immédiatement. S'adresser à bord en face du marché supérieur, ou à
WOOD & SIMMONS,
29 déc 80, Magasins.

PORTS ETRANGERS.

POUR TAMPICO—La goélette LONE, capitaine Clark, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN CROSBY,
15 jan 33 rue du Camp.

POUR MATAMORAS—La goélette CORD, capitaine Renditel, est prêt à recevoir du fret pour le susdit port. S'adresser pour fret ou passage à A. M. DEMIRANDA,
11 jan 113, rue Bourbon.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe JOHN HOLLAND, capitaine Jourdan, sera expédié incessamment ayant la majeure partie de son chargement engagé et à bord. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à GEORGE BERGEROT,
No 4 rue Royale
12 jan ou LEVI H GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL, LE HAVRE, OU TOUT AUTRE PORT EN EUROPE.—Le navire MERIDIAN, capitaine Williams, ayant terminé sa décharge, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un des ports ci-dessus. Pour les conditions, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le Marché aux Légumes, ou à JOHN F. LAGUERENNE & Co,
[illegible] jan No. 9, rue Toulouse

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
[illegible] 65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
20 déc H. PALOC & DUFOUR.

POUR LA HAVANE—La goélette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée chevillée en cuivre, capitaine Harter, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
17 déc 24, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire ATLAS, peut encore prendre 200 balles coton et partira positivement lundi prochain, 19 courant.
15 janv LEVI H GALE, 93, Commune.

A FRETER—La goélette POTOMAC, fine voilière, capitaine Dyer, du port de 300 barils, s'adresser à
E. & J. ANDREWS,
1er janv 3, 32, rue Gravier.

LE soussigné a constamment et offre à vendre reçu des:
Livres de toutes espèces, papier à lettre, papier à emballage &c. &c. plumes, canifs, crayons, &c.
Bibles françaises, anglaises et allemandes.
Almanachs français, anglais et allemands.
Dictionnaires français, anglais et espagnols.
Grammaires do do do
Livres de classe, alphabets &c.
Encre rouge, bleue et noire, dans différentes bouteilles pour fournir, cire &c.
Toutes choses nécessaires à la lithographie.
H. HANSEL,
15 jan 23, rue des Champs Elysées.

SUCRES de 10 et 12 livres à la piastre—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre—Bon vin à 4 escalins le gallon; 5000 livres de vieux gruyère; 600 livres de vieux fer; au magasin de ANT. MICHOUD,
[illegible] Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CLAY & CLARK.
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er déc—6m

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les goûts. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavand. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. 19 déc—1y

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 déc

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés: 40000 cigares de la Havane; 16 barils de gros [illegible] pour placer; 100 caisses de sel, et autres provisions [illegible].
22 déc H. PALOC & DUFOUR.

ON DEMANDE quarante bucherons auxquels on donnera de bons gages. S'adresser au coin des rues Girod et Nelle. Levée de 8 à 6 heures du soir.
17 jan

AUNE assemblée annuelle de la Société Physico-Médicale, qui a eu lieu le premier samedi du mois courant, les membres suivans ont été élus officier pour cette année, savoir:
Messrs. E. H. Barton, M. D. Président.
G. W. Campbell,
J. M. W. Picton, } Vice Présidents
C. F. Snowden, Sec Cor.
Geo. Bellmer, M. D. Sec Cor.
T. O. Meux, M. D. Trésorier.
T. Hunt, M. D. Curateur.
17 janv

W. PRINCE & FILS, offrent aux vente des arbres et arbrisseaux de Morus Multicaulis, Chinois, Mons Alpine, Brousse, Canton et une quantité d'arbres plantes qui seront livrés aux acquéreurs immédiatement ou à toutes autres périodes du printemps qui seront convenables aux acquéreurs, et assurent les prix les plus modérés. Les prix et les conditions pour les arbres et les arbrisseaux seront envoyés à ceux qui le demanderont en leur écrivant une lettre par la poste; ainsi que ceux des vers à soie, graines de mûriers, &c &c. Les arbres de Multicaulis sont remarquables par leur vigueur et comme tous ceux qu'ils ont jusqu'ici importés ces arbres, et des acquéreurs [illegible] sera de l'espèce garantie véritable. Le grand soin qu'ils ont apporté à ces arbres leur [illegible] [illegible].
N. B. Fruits, arbres d'ornement, plantes et graines de toutes espèces peuvent être obtenus en quantité à [illegible].
Flushing, près de New-York.
[illegible]

MULES A VENDRE—[illegible] au débarquement [illegible].
ADAMS & TREMOULET,
9 jan [illegible], rue Conti.

HUNT & HOWARD,
[illegible]
No. 68, Nouvelle Levée.

POUR L'INTERIEUR.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile—Le paquebot à vapeur à basse pression GIRAFFE, capt. [illegible], partira tous les jeudis et vendredis [illegible] à la Nouvelle-Orléans et la Mobile. Le public peut compter sur la plus grande ponctualité.
MALLE DES ETATS UNIS.—Pour le Bayou Boeuf, Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], ce bateau a toutes ses chambres au dessus et complètement aux voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et continuera à faire des voyages régulièrement à la rivière susdite. Il y a des chambres séparées pour les dames. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
11 déc—6 ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, viendra d'être inspecté et classé A 1, fera les voyages ci-dessus pour tout le [illegible] pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
GOURDAIN & BENIT,
29 nov 18, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le paquebot à vapeur VIRGINIA [illegible], capt. Bosworth, est [illegible] et tous les ports intermédiaires. Il offre [illegible] [illegible] aux passagers [illegible] [illegible]. [illegible] s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
[illegible] 27, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et NASHVILLE.—[illegible] le bateau à vapeur [illegible] commandé par le capitaine [illegible], partira pour les lieux ci-dessus le [illegible] à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties propres aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 déc FOLLAIN, BELLOCQ & DEBLOS,
19, rue St. Louis.

[illegible] pour le port des Opelousas, [illegible] Le vapeur GALINIAN, [illegible]
[illegible]
4 déc FOLLAIN, BELLOCQ & DEBLOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.
Le vapeur LEVANT, [illegible] de première classe, [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et de Bayou Sarah, [illegible].
J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, [illegible] tirant d'eau [illegible] [illegible] peut porter 720 tonneaux [illegible] s'adresser à GODFREY, LAWES & SMALL,
[illegible] Conti.

A VENDRE—Le steamboat [illegible] Le vapeur de superbe [illegible] [illegible] jusqu'au 20 de ce mois, il sera [illegible] [illegible]. Le bateau pour toute [illegible] [illegible] GREGORY BYRNE & Co
[illegible] NAUDOT, WHITE & Co

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Bullet, [illegible] [illegible] [illegible] le nombre des passagers [illegible].

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.—Actuellement en état, et à vendre en face de la ville, [illegible] [illegible] de 150 tonneaux, [illegible] [illegible].
[illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEBLOS

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW YORK.
Ligne de paquebots de la Louisiane et New York, devant partir régulièrement de chaque port avec passagers. La ligne se compose des navires suivants:

YAZOO,	Capitaine	Drake
MISSISSIPPI,	"	Butler
LOUISVILLE,	"	Allen
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York expressément pour cette navigation [illegible] [illegible]. Le prix du passage est fixé à $80 [illegible]. Les passagers seront [illegible].
Ni le capitaine, ni les armateurs de ces navires ne répondront des bijoux, des lingots, de l'argenterie, à moins qu'un reçu n'en soit donné à bord [illegible].
JAMES E HULLIN,
[illegible] rue du Camp.

Ligne de paquebots entre Charleston et la Nouvelle-Orléans [illegible]:
Cette nouvelle ligne a été expressément établie pour faire les voyages des ports ci-dessus, des navires sont tous de première classe d'un tirant d'eau convenable [illegible] composée des navires suivants:

Choctaw	[illegible]	capitaine [illegible]
Caroline	[illegible]	[illegible]
Charleston	[illegible]	[illegible]
Columbia	[illegible]	[illegible]
Cherokee	[illegible]	[illegible]

Les navires ci-dessus sont nouvellement construits, commandés par des capitaines d'une grande expérience et sont de vastes emménagements et les chambres pour [illegible].
[illegible]
Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN A MERRITT,
53, rue du Camp [illegible].
N. B. On fait des avances sur les consignations [illegible] A. C. Lombard & Co à Boston.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE
Cette ligne se compose des navires suivants, et qui ont été construits expressément pour cette navigation, savoir:
Navire SEAMAN, Capitaine Mott,
Barque MARY, [illegible],
Barque [illegible] FERRY, [illegible],
Barque SOLOMON SALTUS, [illegible],
[illegible] [illegible].
Ces navires sont pourvus de premières classes, [illegible] et bien meublées. Ils sont tous [illegible] à Baltimore [illegible]. Le prix du passage est fixé à $60. Ces navires [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
(Nouvelle Ligne.)
Devant partir régulièrement tous les LUNDIS pendant la Saison.

Navire Orléanais,	capt. S. Sears, 550 tons,	27 Nov
Navire Alabamian,	capt. C G Berry, 494 tons,	10 Déc
Navire Arkansas,	capt. E S Davis, 622	15 Déc
Navire Saratoga,	capt. W Hathaway, 544 tons	8 Jan
Navire Nashville,	capt. D Jackson, 550	25 Jan
Navire Kentucky,	capt. J Bunker, 629	5 Fév

Ces navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour cette navigation; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience, et les bâtiments seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils offrent des appartements meublés, et les cabines sont pourvues des meilleurs provisions.
Le prix du passage à la chambre est de $80, sans vin ni liqueurs; les officiers et l'équipage ne peuvent [illegible] [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. G. AMES,
No. 46 rue du Camp.
Ces navires [illegible] [illegible].

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Pedesclaux, [illegible] établi dans cette ville pour la vente en gros de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et choisies [illegible] [illegible]. [illegible] des pharmaciens de la ville et de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui voudront bien lui faire [illegible].
[illegible] [illegible] [illegible] 28, rue Conti, Nlle Orléans.

BUREAU de [illegible] Atchafalaya—[illegible] [illegible] 14, [illegible].

Thomas Barrett,	[illegible]
J. W. Hunter,	[illegible]
J. C. [illegible],	[illegible]
[illegible] Byrne,	[illegible]
A. Hamilton,	[illegible]

[illegible]

AVIS—[illegible] [illegible].